

## REGLEMENT DE CONSULTATION

### MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE VOYAGE SCOLAIRE « NORMANDIE – LONDRES »

Etabli en application du Code des marchés publics  
Décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006

#### 1. NOM et ADRESSE de l'acheteur public

Collège André Brouillet  
2, rue Swaffham  
86 700 COUHE  
Tél : 05.49.59.21.57  
Fax : 05.49.37.34.83  
Mél : [ce.0860014y@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0860014y@ac-poitiers.fr)

Type d'acheteur public : Etablissement Public Local d'Enseignement  
Signataire du marché : Mme MIRALLES Guylaine, Principale.

Publication sur le site de l'AJI : <http://www.aji-france.com/>  
Site du Collège André Brouillet: <http://etab.ac-poitiers.fr/coll-andre-brouillet/>  
Date de publication : Vendredi 13 septembre 2013  
Date limite de remise de l'offre : lundi 14 octobre 2013, 17 heures.

#### 2. OBJET du MARCHE

La présente consultation a pour objet un séjour pédagogique et linguistique en Normandie et à Londres d'un groupe de 48 élèves maximum et 4 accompagnateurs du lundi 14 avril 2014 au samedi 19 avril 2014.

#### 3. HEBERGEMENT

En Normandie l'hébergement de fait en pension : 1 diner - 1 nuitée – 1 petit déjeuner et 1 pique-nique.

A Londres l'hébergement se fait en famille d'accueil qui hébergera uniquement les élèves du collège André Brouillet – 2 ou 3 élèves maximum par famille. Les familles prendront en charge la pension complète (petits déjeuners, dîners ainsi que les 5 paniers repas pour le repas du midi).

Les quatre accompagnateurs seront logés dans la même famille.

#### 4. DESCRIPTIF DU SEJOUR ET OFFRE DES CANDIDATS

Le programme détaillé est sur un document en annexe. Les candidats doivent proposer une offre conforme au programme. Le choix doit comprendre :

- le transport en car et la mise à disposition du car et d'un chauffeur pendant le séjour ;
- l'hébergement en pension complète du jour 1 (dîner) au jour 6 (petit déjeuner et panier repas) ;
- les visites prévues au programme en annexe ;

- l'hébergement du(es) chauffeur(s) et les frais de parking et de péages
- l'assurance assistance et rapatriement (individuelle ou collective) sera également prévue.

### **Dispositions particulières impératives :**

- 1/Le collègue ne fera aucune avance d'argent pour les visites guidées : tout devra avoir été pris en compte à l'avance par le candidat (prépayées et réservées)
- 2/ Les cars doivent impérativement être équipés de ceinture de sécurité
- 3/ L'offre doit directement intégrer l'assurance annulation individuelle ou collective.

### **5. PRESENTATION des OFFRES**

Le dossier doit contenir :

- Le présent règlement daté et signé,
- l'acte d'engagement du candidat (l'offre dûment datée et signée avec les propositions tarifaires),
- une documentation commerciale et technique des matériels proposés,
- un relevé d'identité bancaire original.

### **CONDITION D'ENVOI DES OFFRES**

Les dossiers pourront être transmis par tout moyen à la convenance du candidat, y compris par mail à l'adresse : [anne.palezis@ac-poitiers.fr](mailto:anne.palezis@ac-poitiers.fr) ou [ce.0860014y@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0860014y@ac-poitiers.fr)

### **6. VALIDITE DES OFFRES**

Les offres sont reçues jusqu'au lundi 14 octobre 2013 à 17 heures. Le pouvoir adjudicateur s'engage à choisir le lauréat avant le vendredi 15 novembre 2013 et à prévenir tous les candidats du résultat de cette mise en concurrence.

### **7. JUGEMENT des OFFRES**

Le candidat doit présenter une offre conforme au programme prévisionnel détaillé. Cette offre indiquera le tarif individuel par participant et coût total HT et TTC du séjour pour 52 personnes.

#### **Critères d'élimination :**

-candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à l'objet du marché seront jugées insuffisantes ou inacceptables.

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP).
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

#### **Critères de jugement :**

- la qualité des services associés : 50 %
- le prix : 50%

## 8. DELAI et MODE de REGLEMENT

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique sur présentation d'une facture établi en trois exemplaires par mandat administratif sous 30 jours.

Le versement d'un acompte inférieur ou égal à 30% du prix pour confirmer la réservation et le règlement du solde lors de la remise des documents nécessaires au voyage.

### RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Qualité des transports : chauffeurs expérimentés ayant déjà effectué ce type de voyage
- Car de grand tourisme : véhicule récent, équipé de ceintures de sécurité, de toilettes, de la télévision.
- Choix des enseignants : Limiter l'hébergement à trois élèves maximum dans la même famille.
- N° de téléphone Fixe et Portable du correspondant sur place communiqués avant le départ
- L'offre de base ne comporte pas de variantes sauf imprévu sur place (à négocier avec le professeur référent).

Pour toute information complémentaire, les candidats peuvent s'adresser à :

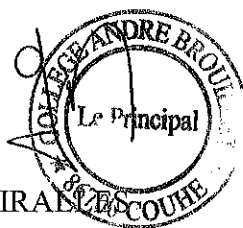
Madame Anne PALEZIS, Gestionnaire au 05.49.59.21.57 ou à l'adresse [anne.palezis@ac-poitiers.fr](mailto:anne.palezis@ac-poitiers.fr)

Madame TEXIER Aurélie, enseignante au 05 49 59 21 57 ou à l'adresse [ce.0860014y@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0860014y@ac-poitiers.fr)

Fait à Couhé, le 13 septembre 2013

La Principale,

« lu et approuvé », le candidat



G.MIRANDE  
COLLEGE ANDRE BROUILLET

2 RUE SWAFFHAM  
86700 COUHE  
Tél. 05 49 59 21 57 - Fax 05 49 37 34 83